



Commune de  
Wingersheim

# **D I C R I M**

## **DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS**



**DOCUMENT COMMUNIQUÉ DANS SON INTÉGRALITÉ A L'ENSEMBLE DE LA  
POPULATION DANS LE BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION DE DÉCEMBRE 2010**

Mise à jour 1 : 28/12/2010

# Sommaire

<b>LE MOT DU MAIRE.....</b>	<b>page 3/19</b>
<b>RAPPELS RÉGLEMENTAIRES.....</b>	<b>page 3/19</b>
<b>L'ALERTE.....</b>	<b>page 4-5/19</b>
<b>RECENSEMENT DES RISQUES.....</b>	<b>page 6/19</b>
<b>LE RISQUE TEMPÊTE.....</b>	<b>page 7/19</b>
<b>L'ALERTE EN CAS DE TEMPÊTE.....</b>	<b>page 8/19</b>
<b>LE RISQUE INONDATION – COULÉES DE BOUE</b>	<b>page 9/19</b>
<b>L'ALERTE EN CAS D'INONDATION OU DE COULÉES DE BOUE</b>	<b>page 10/19</b>
<b>LE RISQUE SISMIQUE.....</b>	<b>page 11/19</b>
<b>L'ALERTE EN CAS DE SEISME.....</b>	<b>page 12/19</b>
<b>LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES.....</b>	<b>page 13/19</b>
<b>L'ALERTE EN CAS DE TOXICITÉ.....</b>	<b>page 14/19</b>
<b>CARTE DES RISQUES.....</b>	<b>page 15/19</b>
<b>CARTE DU RISQUE COULÉES DE BOUE.....</b>	<b>page 16/19</b>
<b>CARTE DU RISQUE SISMIQUE.....</b>	<b>page 17/19</b>
<b>NUMÉROS D'URGENCE.....</b>	<b>page 18/19</b>
<b>PRINCIPALES CONSIGNES A RESPECTER.....</b>	<b>page 19/19</b>

# Le mot du Maire

Notre Commune est située en grande partie sur une crête et nos ancêtres ont été bien inspirés lors des premières installations pour éviter à la population quelques catastrophes naturelles. Les plus importants bassins versants de notre territoire à la topographie très mouvementée drainent donc la majorité des eaux de pluie vers les vallons extérieurs à la zone urbaine. La Zorn, quant à elle, ne peut inquiéter les habitants tant par son éloignement que par son niveau altimétrique.

Cependant, quelques phénomènes climatiques ont provoqué des désagréments ou des préjudices à des habitants et c'est pourquoi nous avons maintenant établi le schéma des risques ainsi que les plans de secours pour venir en aide à toute personne ou bien menacé.

Ce document ne reflète donc pas uniquement les risques météorologiques mais aussi tout évènement exceptionnel pouvant mettre en danger la population : tempêtes, inondations, coulées d'eaux boueuses, tremblements de terre, accidents de transports de matières dangereuses.

Le contenu est porté à la connaissance des habitants conformément à l'article L 125.2 qui Code de l'Environnement. Il recense les risques, les moyens d'alerte et les comportements qui s'y adaptent.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est complété par un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui prévoit la gestion des crises et l'organisation des secours.

Votre sécurité n'a pas de prix, consultez le contenu intégral du DICRIM en mairie ou sur le site internet (<http://wingersheim.payszorn.com>) et surtout n'oubliez pas de transmettre les informations essentielles à vos enfants.

## Rappels réglementaires

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un document réalisé par le maire dans le but d'informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques qui les concerne, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mise en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

Il vise aussi à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter, consignes qui font également l'objet d'une campagne d'affichage, organisée par le maire et à laquelle sont associés les propriétaires de certains bâtiments (locaux à usage d'habitation regroupant plus de quinze logements par exemple).

L'ensemble des dispositions réglementaires concernant le DICRIM est aujourd'hui codifié au Code de l'Environnement (CE), articles R125-9 à R125-14. Elles sont complétées par le décret n°2005-233 du 14 mars 2005 relatif à l'établissement des repères de crues et par le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde.

# L'alerte

## ÉTAT D'ALERTE

L'accident majeur est une situation exceptionnelle qui appelle une organisation toute aussi exceptionnelle. Il faut donc se préparer à gérer l'évènement, en examinant et suivant les principales consignes d'urgence.

## L'ALERTE ET SIGNAL D'ALERTE

### L'alerte.

Pourra être déclenchée par différents moyens tels que, l'activation d'un signal sonore destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe, un appel téléphonique, par des hauts parleurs depuis les véhicules de la police municipale, ou des forces de l'ordre ou par les panneaux d'informations municipales. Elle permet à chacun de modifier son comportement pour adopter une attitude réflexe appliquant les consignes de sécurité, et les mesures de protection adaptées et décrites dans le présent document.

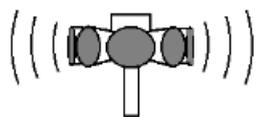
L'alerte sera la réponse à une prévision d'un risque majeur encouru. Toutefois certains risques majeurs notamment les tremblements de terre peuvent survenir sans que la prévision à court terme ait pu être enregistrée. L'alerte dans ce cas n'aura pu être donnée.

### L'activation du signal sonore par sirène.

Le signal d'alerte est un signal particulier émis par une sirène. Il est émis dans toute situation d'urgence, mais ne renseigne pas sur la nature du danger.

## LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

### Début d'alerte



En cas d'alerte, une sirène émet un signal :

- prolongé
- modulé (montant et descendant)
- comportant 3 séquences entrecoupées d'un court silence



1 minute 41 secondes



5 secondes

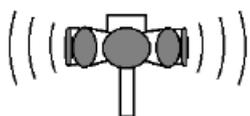


1 minute 41 secondes

5 secondes

1 minute 41 secondes

### Fin d'alerte



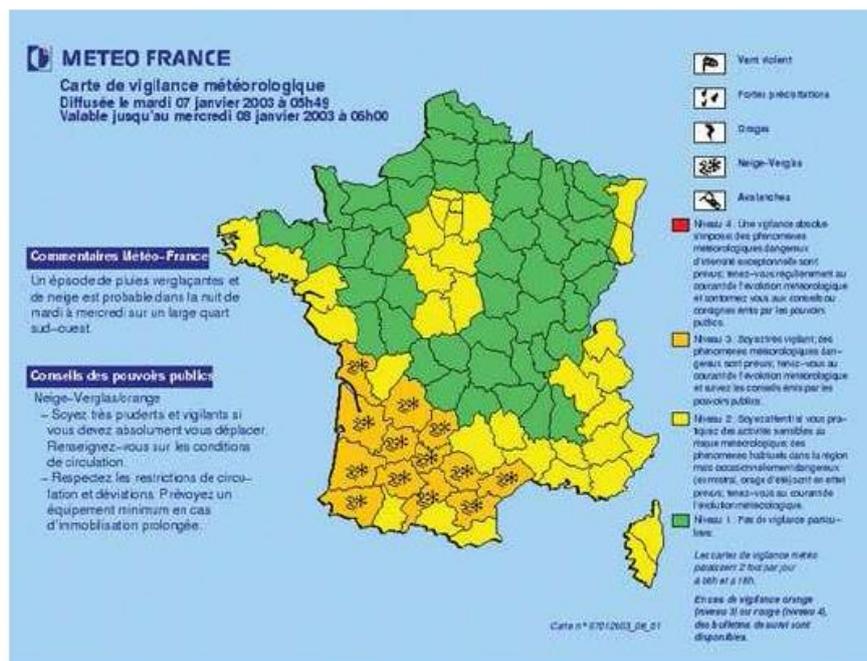
La fin de l'alerte sera annoncée par la sirène, sous forme d'un son continu de :



30 secondes

## La procédure " Vigilance Météo "

Mise en place par Météo-France elle a pour objectif de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines vingt-quatre heures.



La carte de vigilance est élaborée deux fois par jour (à 6 h et à 16 h) à des horaires choisis pour une diffusion optimale par les services de sécurité et les médias. Pour la consulter en ligne : <http://www.meteofrance.com>.

Les couleurs sont définies à partir de critères quantitatifs correspondant à des phénomènes météorologiques attendus. L'information météorologique est accompagnée de conseils de comportement adaptés :

- **Vert :** pas de vigilance particulière ;
- **Jaune :** phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux ;
- **Orange :** vigilance accrue nécessaire, car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus ;
- **Rouge :** vigilance absolue obligatoire, car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus.

Des conseils de comportements sont définis par la Sécurité civile qui peut prendre en compte, outre les conditions purement météorologiques, des éléments conjoncturels comme les départs en vacances.

# Commune de WINGERSHEIM

## Recensement des différents risques majeurs

### Les risques naturels



**S** Le risque tempête



**C** Le risque inondation et/ou de coulée d'eau boueuse

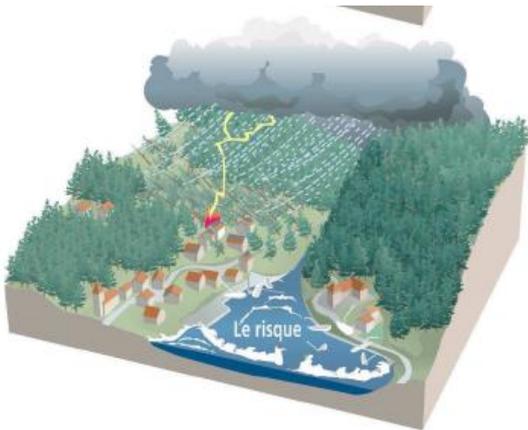


**k** Le risque sismique

### Les risques technologiques



**W** Le risque transport de marchandises dangereuses



## Le risque dans la commune

### Description des événements historiques survenus sur la commune

26 décembre 1999 :  
Tempête (toitures endommagées)

## Qu'est qu'une tempête ?

Le seuil au-delà duquel on parle de tempête est de 89 km/h, correspondant au degré 10 de l'échelle de Beaufort (échelle de classification des vents selon douze degrés, en fonction de leurs effets sur l'environnement).

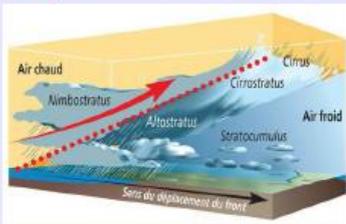
Le contact entre deux masses d'air de caractéristiques différentes est appelé un front. On distingue les fronts chauds et les fronts froids.

- Un front chaud sépare une masse d'air chaud poussant une masse d'air froid.

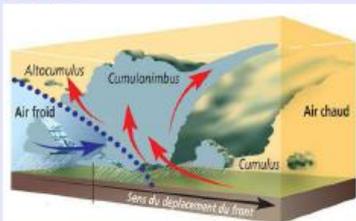
- Un front froid sépare une masse d'air froid poussant une masse d'air chaud.

Du fait de la différence de densité entre les masses d'air chaud (légère) et froid (lourde), un front est généralement oblique.

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).



Front chaud



Front froid

## Les mesures prises et l'alerte

### Description des mesures mise en place sur la commune et de leur fonctionnement prévisionnel et du dispositif d'alerte prévu

#### PRÉVENTION :

Il revient à chaque propriétaire de veiller à l'entretien régulier de son patrimoine.

Signaler en mairie les constructions pouvant atteindre à la sécurité publique (immeubles menaçant ruine).

En cas de tempête, rester chez soi et éviter tout déplacement.

#### PROTECTION :

Météo France diffuse des bulletins d'alertes météorologiques vers les services de la Protection Civile. Celle-ci en informe le Préfet qui transmet l'alerte aux Maires.

Les services publics et les réseaux EDF/GDF et France Télécom prennent alors les mesures nécessaires pour assurer la protection de la population.

Le Préfet prend la direction des opérations si l'ampleur de la situation l'exige.

## Attention



### Niveau d'Alerte **Orange** :

#### Conséquences possibles

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Les branches des arbres risquent de se rompre.
- **Les véhicules peuvent être déportés.**
- La circulation peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière...

#### Conseils de comportements

- Limitez vos déplacements. **Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou un attelage sensible aux effets du vent.**
- Ne vous promenez pas en forêt ni sur le littoral.
- En ville, **soyez vigilants** face aux chutes possibles d'objets divers.
- **N'intervenez pas sur les toitures** et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- **Rangez ou fixez les objets sensibles** aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés

### Niveau d'Alerte **Rouge** :

#### Conséquences possibles

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.
- Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et les plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés.
- La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau.
- Les transports aériens, ferroviaires et maritimes peuvent être sérieusement affectés.

#### Conseils de comportements

##### *Dans la mesure du possible*

- Restez chez vous.
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.
- Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.

##### *En cas d'obligation de déplacement*

- Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

##### *Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche*

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

## Les bons réflexes

### **Respecter les consignes des autorités**

- Rentrer à l'intérieur tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises...)
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision
- Pour les responsables de chantiers de construction : mettre les grues en girouettes, rassembler le personnel à l'abri
- Pour les agriculteurs, rentrer le bétail et le matériel
- En cas de manifestation avec un chapiteau : arrêter la manifestation et évacuer le public
- Ne pas prendre votre voiture
- Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué



Ecoutez la radio



Rentrez rapidement dans un bâtiment



Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence



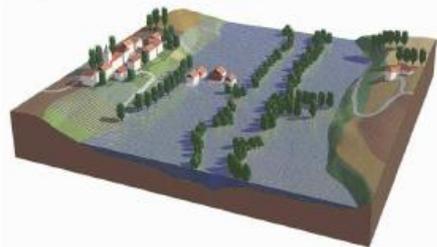
# Le risque inondation et/ou de coulée d'eau boueuse

## Le risque dans la commune

En temps normal, la rivière s'écoule dans son **lit mineur**.



Pour les petites crues, l'inondation s'étend dans le **lit moyen** et submerge les terres bordant la rivière. Lors des grandes crues, la rivière occupe la totalité de son lit majeur.



Lorsque le sol est saturé d'eau, la **nappe affleure** et **inonde les terrains bas**.



### Les inondations :

L'inondation est une submersion à des hauteurs variables, rapide ou lente, d'une zone pouvant être habitée, habituellement hors d'eau, par débordement naturel d'un cours d'eau, soit par une coulée d'eau chargée en sédiments (coulée d'eau boueuse).

L'inondation fait suite à un épisode de pluie importante et/ou à une fonte de neige.

Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

L'État, par le biais des Services de Prévision des Crues (SPC) et du Service Central Hydrométéorologique d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI), assure la surveillance des principaux cours d'eau et de ce fait, la prévision des crues sur des secteurs identifiés.

### Zones concernées : bassins versants de la Zorn et du Landgrabben

L'agglomération de WINGERSHEIM est située très en retrait de la plaine alluviale de la Zorn et au sud du Canal de la Marne au Rhin, elle n'est pas concernée par le débordement de la Zorn.

### *Description des événements historiques survenus sur la commune*

01/07/1987 : inondations et coulées de boue  
01/05/1998 : inondations et coulées de boue

### Les mesures prises et l'alerte

*Description des mesures mise en place sur la commune et de leur fonctionnement prévisionnel et du dispositif d'alerte prévu*

### PRÉVENTION :

Plan de Prévention du Risque d'Inondation  
PPRI prescrit le 11 mai 1999.

### PROTECTION :

#### Construction d'un bassin de rétention d'eau

Situé en amont de la rue des Acacias, il permet de piéger les eaux de pluie en cas de violents orages accompagnés de très fortes précipitations. Les eaux boueuses qui jadis envahissaient la Place des Acacias, partie basse du village, sont donc retenues ou, au pire, n'auront qu'une faible répercussion sur le village.

Créé en 2007 lors de la construction du nouveau stade de football en gazon synthétique, il a une capacité de 2.000 m<sup>3</sup> pour drainer un bassin d'environ 30 ha.

Ce bassin dispose d'un exutoire avec une canalisation de diamètre 300 mm rejetant progressivement des eaux stockées dans le réseau d'assainissement pluvial de la Commune. Il a été protégé par une surface en herbe dans sa cuvette et son environnement extérieur formant 111.63 ares.

## Attention



### Avant :

- obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, aérations,
- couper le gaz et l'électricité,
- mettre au sec les meubles, objets, matières et produits,
- amarrer les cuves, prendre les mesures pour éviter la pollution de l'eau (fuel, produits toxiques,...),
- faire une réserve d'eau potable,
- prévoir l'évacuation,

### Pendant :

- s'informer de la montée des eaux (radio, mairie...);
- couper le gaz et l'électricité;
- Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines).
- n'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue;
- ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

### Après :

- aérer et désinfecter les pièces
- chauffer dès que possible et dès que les conditions de sécurité le permettent
- ne rétablir le gaz et l'électricité que sur une installation sèche.

Remarque : en ce qui concerne les crues torrentielles, compte tenu du caractère brutal et très rapide du phénomène, la meilleure solution consiste à ne pas s'implanter à proximité immédiate des rives, même si le filet d'eau apparaît sans danger.

## Les bons réflexes

### A l'approche du sinistre :

**Se conformer aux directives des services techniques et des pompiers, y compris en cas de mesure d'évacuation.**

Respecter la réglementation de circulation et de stationnement.



Ecouter la radio



Fermez toutes les ouvertures (portes, fenêtre, soupireaux, aérations...)



Coupez l'électricité et le gaz



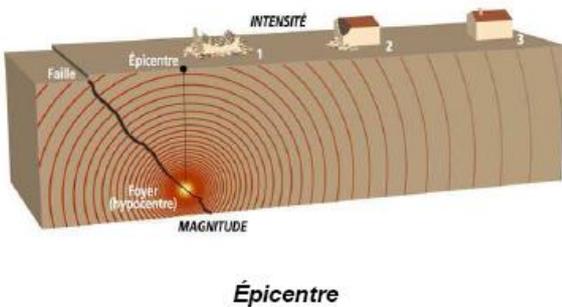
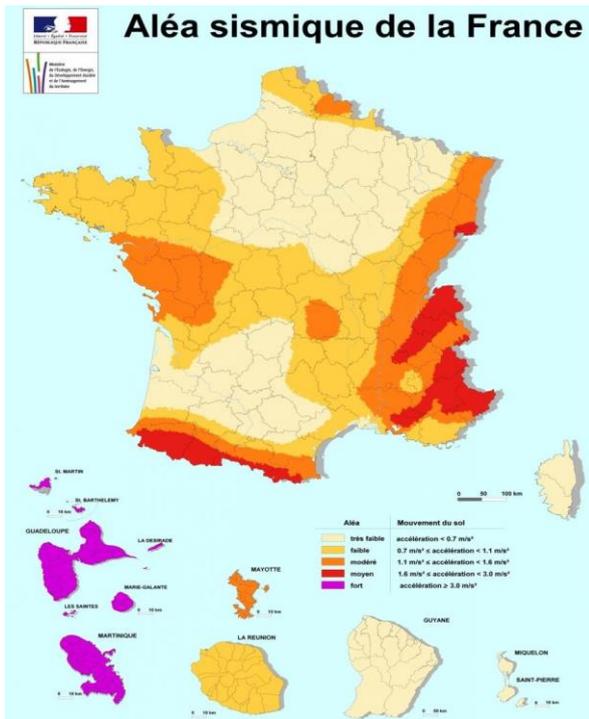
Montez à pied dans les étages



Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence



**Séisme:**

Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques. L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général, en général à proximité des frontières entre ces plaques. Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué. De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie permet de rattraper le retard du mouvement des plaques. Le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes. Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent à des petits réajustements des blocs au voisinage de la faille. L'importance d'un séisme se caractérise par deux paramètres : sa magnitude et son intensité.

**Le risque dans la commune**

L'ensemble de la Commune est situé en **zone sismique 1a** (sismicité très faible mais non négligeable – décret du 15 mai 1991).

*Description des événements historiques survenus sur la commune*

*On cite souvent le séisme de Bâle de 1356 qui a marqué l'histoire comme étant particulièrement dévastateur.*

**PRÉVENTION DES RISQUES**

S'il n'est pas possible d'agir sur l'aléa sismique, c'est-à-dire sur l'ampleur et l'occurrence des séismes, il est par contre possible de réduire le risque sismique par des actions de prévention. Les actions de prévention se font à plusieurs niveaux :

- Information du citoyen
- Réduction de la vulnérabilité du bâti, notamment par la mise en œuvre de règles de construction parasismiques
- Aménagement du territoire
- Préparation à la gestion de crise.

## Attention



### Avant :

- «Repérez» les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- Fixez les appareils et les meubles lourds.
- Préparez un plan de regroupement familial

### Pendant :

→ **Dès la première secousse : baissez-vous, protégez-vous la tête et surtout restez où vous êtes ! Restez où vous vous trouvez :**

- **à l'intérieur :** mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse, dans l'encadrement d'une porte ou sous des meubles solides. Éloignez-vous des fenêtres. Si vous êtes au lit : attendez en vous protégeant la tête avec un oreiller. Les objets situés au-dessus de vous peuvent tomber. De plus, les éclats de verre cassé sur le sol blessent souvent les personnes qui ont cherché à évacuer ou à sortir du lit pour se glisser dessous.
- **à l'extérieur :** ne restez pas sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures... )
- **en voiture :** arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses. Évitez les ponts ou les rampes qui pourraient avoir été endommagés par le séisme.
- Si vous êtes dans un **MAGASIN OU TOUT AUTRE ENDROIT PUBLIC**, ne vous précipitez pas vers les sorties. Éloignez-vous des étagères contenant les objets qui pourraient tomber.
- Si vous êtes dans la **CUISINE**, éloignez-vous du réfrigérateur, du fourneau, et des placards suspendus.
- Si vous êtes dans un **STADE** ou un **THEATRE**, restez dans votre siège et protégez votre tête avec vos bras. N'essayez pas de partir avant l'arrêt des secousses. Partez alors dans le calme, de façon ordonnée.

- Ouvrez les portes, vous éviterez ainsi leur blocage
- Protégez-vous la tête avec les bras.
- N'allumez pas de flamme.

### Après :

- **Après la première secousse, méfiez-vous des répliques :** il peut y avoir d'autres secousses.
- Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Vérifiez l'eau, l'électricité. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes, sauvez-vous et prévenez les autorités.

## Les bons réflexes



Ecouter la radio



Eloignez vous des bâtiments, pylones....



Abritez vous sous un meuble solide et éloignez vous des fenêtres



Coupez l'électricité et gaz



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



Ne pas chercher les enfants à l'école

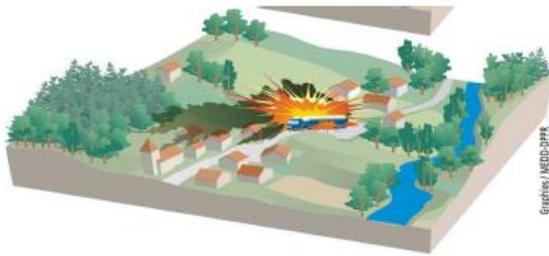


Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence

## Le risque dans la commune

Le territoire de la Commune est concerné par des canalisations de transport de gaz exploitées par la société GRTgaz.

Les plans des canalisations de transport de gaz établis et mis à jour par l'exploitant sont consultables en mairie.



**Explosion d'un camion citerne**

### Description des événements historiques survenus sur la commune

**NÉANT**



## MESURES DE PRÉVENTION

Le transport de matières dangereuses est assujéti à une réglementation rigoureuse qui impose des contrôles techniques périodiques et une signalisation particulière permettant d'identifier la nature du produit transporté et le risque qu'il représente.

Les installations de transport par canalisations souterraines font l'objet de la part de leur exploitant d'un Plan de Surveillance et d'Intervention (PSI) en vue de réduire les probabilités d'agressions externes involontaires et de réagir efficacement en cas d'accident. Ces canalisations font aussi l'objet d'une étude de sécurité, dont les résultats sont portés à la connaissance des Maires dans le cadre de l'article L121-2 du Code d'Urbanisme et peuvent entraîner une maîtrise de l'urbanisme le long de leur tracé

### TMD :

Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que des produits (TMD hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'événement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

## Attention



### Avant :

- Connaître la signification des codes dangers (panneaux orangés sur les véhicules)
- Connaître le signal d'alerte et les consignes de confinement

### Pendant :

#### Si vous êtes témoin :

- Donnez l'alerte (sapeurs pompiers : 18 ; police ou gendarmerie : 17 ) en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre estimé de victimes, le numéro du produit et son code danger, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion...)
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie. Ne devenez pas une victime supplémentaire en touchant le produit ou en vous en approchant (fuites possibles)
- **Si un nuage toxique vient vers vous**, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent. Invitez les autres témoins à s'éloigner
- Obéissez aux consignes des services de secours.

#### Si vous entendez la sirène :

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quittez rapidement la zone (éloignement) mais surtout évitez de vous enfermer dans votre véhicule
- Écoutez la radio

### Après :

- Si vous êtes confiné, les autorités ou la radio annonceront la fin de l'alerte. **A partir de cet instant et seulement à partir de cet instant**, aérez le local où vous êtes.

## Les bons reflexes



Écoutez la radio



Rentrez rapidement dans un bâtiment



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations



Ne fumez pas



Ne pas chercher les enfants à l'école

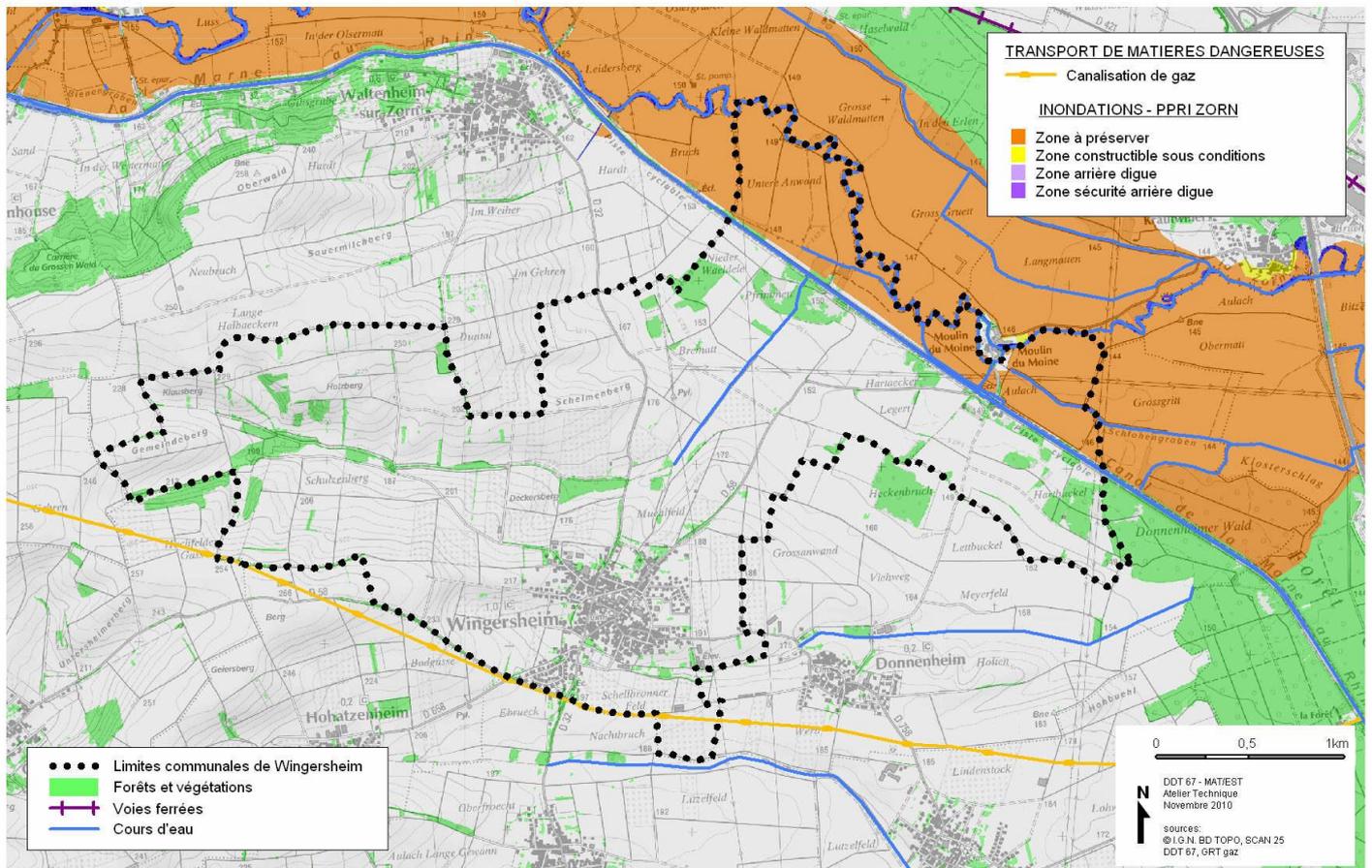


Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence

# Carte des risques sur la commune

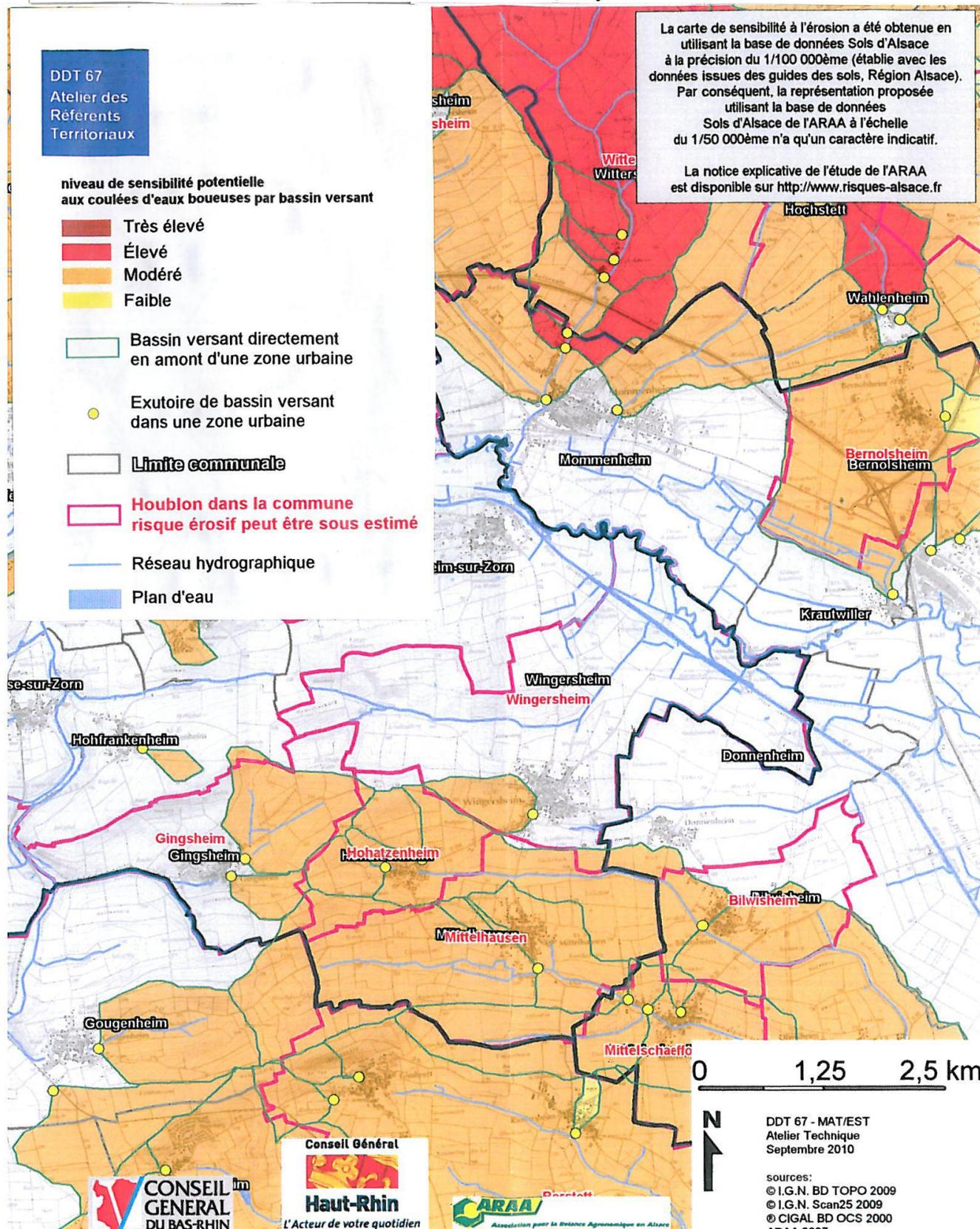


## Carte des risques

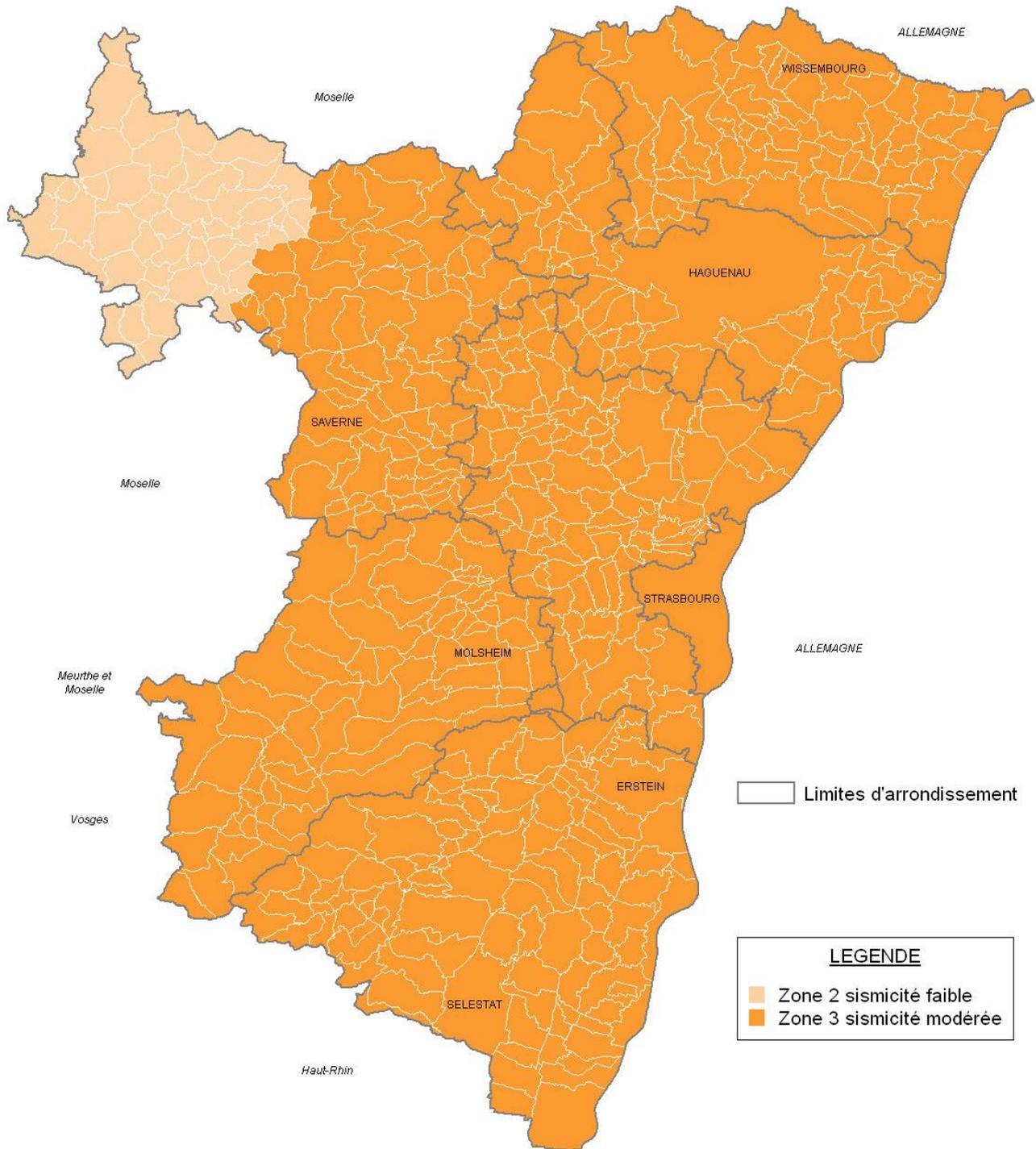


# Carte de sensibilité potentielle à l'érosion des sols et surfaces de ruissellement connectées aux zones urbaines

Canton de Hochfelden (Sud)



## Risque sismique dans le département du Bas-Rhin



Mise à jour : 28/12/2010

## Numéros d'Urgence

➤ Numéro d'urgence .....	112
➤ Sapeurs-pompiers.....	18
➤ Urgences médicales SAMU.....	15
➤ Gendarmerie Nationale.....	17
➤ Mairie.....	03 88 51 26 35
➤ Sécurité GRT gaz.....	0800 30 72 24

**Adresses utiles :** <http://www.prim.net/>

<http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr/pprnt/>

<http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>

# Principales consignes à respecter

En cas d'alerte,  
il est important de pouvoir être informé sur la nature du risque,  
ainsi que les premières consignes à appliquer.

Le meilleur moyen est de se mettre à l'écoute de la radio :



- France Bleu Alsace - 101,40 Mhz

**Conseil : ayez toujours en état de marche un poste portatif à piles.**



Les enseignants et les éducateurs sont là pour assurer la sécurité des enfants. Ils sont informés des conduites à tenir et appliquent des consignes strictes en cas d'alerte.

Vous devez faire confiance à l'établissement scolaire



**Sans consigne contraire des responsables des secours, n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger**



Même si la tentation est grande d'utiliser le téléphone dans ces circonstances, vous devez éviter de passer des appels qui resteront bien souvent sans réponse, soit par une surcharge du réseau, soit par une rupture technique du réseau.



**Le réseau téléphonique doit rester libre pour les secours.**

L'alerte : la procédure " Vigilance Météo " de Météo-France a pour objectif de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines vingt-quatre heures et les comportements individuels à respecter.

**Les équipements minimum à conserver  
à domicile sont:**

- Lampe torche avec piles
- Radio portable avec piles
- Eau potable
- Papiers personnels
- Médicaments urgents
- Couvertures
- Matériel de colmatage (ruban adhésif,...)
- Vêtements de rechange